

N°2016-BCA-81

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE VEHICULES POSTES DE COMMANDEMENT DE COLONNE

Le 07 octobre 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 septembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Par délibération en date du 13 février 2015, le Conseil d'administration a approuvé l'autorisation de programme relative à l'acquisition des véhicules pour la période 2015/2018. Ce plan d'acquisition des matériels roulants et navigants a fait l'objet d'un ajustement lors de la séance du 29 avril 2016, afin de s'adapter aux préconisations du Sdacr.

Ce plan prévoit l'acquisition de Véhicules Postes de Commandement de Colonne dans le cadre de la couverture opérationnelle des risques particuliers.

Il existe 2 types de Véhicules Poste de Commandement (VPC) :

- le véhicule poste de commandement de colonne ;
- le véhicule poste de commandement de site (échelon supérieur au PC de colonne).

Ces véhicules assurent notamment :

- la coordination d'opérations importantes nécessitant l'envoi de plusieurs groupes d'interventions ;
- la gestion des moyens matériels et personnels en regroupant les fonctions COS (commandant des opérations de secours), renseignements et moyens.

Le Sdis 76 est à ce jour équipé de 3 VPC assurant les fonctions de PC de colonne et de PC de site, nécessitant le permis poids-lourd. Suite aux préconisations du Sdacr et la sectorisation territoriale de la chaîne de commandement, l'acquisition de nouveaux véhicules s'avère nécessaire. Le parti pris a été fait d'opter pour des véhicules plus petits (- 3,5 Tonnes) pouvant être conduit avec un permis B.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 juin 2016 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 juillet 2016 à 16h00.

Le marché concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée de 3 ans.

Les quantités pour la durée du marché sont les suivantes :

- Quantité minimum : 1 véhicule
- Quantité maximum : 4 véhicules

4 offres ont été reçues et analysées selon les critères de jugement des offres suivants :

- Valeur technique : 60 points,
- Prix : 40 points.

*

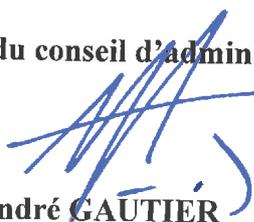
* *

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 07 octobre 2016 et a attribué le marché, d'une durée ferme de 3 ans, à la société PROCAR Démas pour une quantité minimum d'un véhicule et une quantité maximum de quatre véhicules, au prix unitaire de 90 518,00 € TTC.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appels d'offres.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

